

BULLETIN D'INFORMATIONS 2024-2025



Chessel



Noville



Rennaz



Roche



Villeneuve

L'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL) gère les tâches suivantes :



Cantine de Villeneuve

- Proposée aux élèves de 7P à 11S
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis



Cantine de Roche

- Proposée aux élèves de 7P et 8P
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis



Devoirs surveillés

- Proposés aux élèves de 3P à 8P, à Roche et Villeneuve
- Les lundis, mardis et jeudis



Sports facultatifs

- Proposés aux élèves de 5P à 11S

Toute inscription se fait via MonPortail, à l'adresse suivante : <https://aspihl.monportail.ch>



MonPortail



Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac

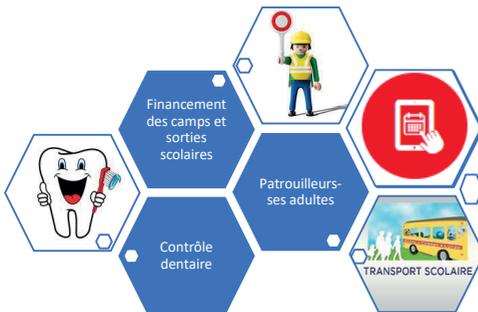
Les transports scolaires

- Dès la 3P un abonnement Mobilis est proposé avec les zones : 77, 81, 82.
- Un formulaire est distribué aux élèves de 2P en juin.
- Les abonnements sont envoyés directement au domicile des élèves par la société CarPostal en début d'année scolaire.
- Le Swispass doit se conserver précieusement, il est renouvelé chaque année directement par nos soins.
- En cas de perte, un duplicata peut être demandé au prix de CHF 30.-.

Contrôle dentaire

- Tous les élèves bénéficient d'un dépistage bucco-dentaire durant l'année scolaire. Une dispense peut être demandée (voir dernière page).
- Nos médecins-dentistes scolaires sont les suivants :
 - Drsse Nathalie Baehni-Wyser à Villeneuve
 - Drsse Sonia Rahban à Rennaz
 - Dr. Pierre Gaiffe à Noville

L'ASPIHL c'est aussi :



Vous trouverez toutes les informations et documents importants sur notre site internet :



<https://www.aspihl.ch>

CANTINE SCOLAIRE

Cantine scolaire de Villeneuve 2024-2025

Mesdames, Messieurs, chers parents,

Les élèves ont la possibilité de prendre le repas de midi à la cantine scolaire située à **la salle paroissiale catholique, avenue de Byron 1, 1844 Villeneuve**. Cette offre est organisée les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 12h00 à 13h45.

Les inscriptions se font via le site MonPortail à l'adresse suivante : <https://aspihl.monportail.ch/>



Un forfait administratif annuel de CHF 25.- sera facturé.

Ce portail vous permettra d'inscrire vos enfants (7P à 11S) pour les jours souhaités (au plus tard le jour même avant 08h15).

Selon l'horaire scolaire de votre enfant, vous pouvez choisir la plage horaire souhaitée lors de l'inscription à savoir : 12h – 13h ou 12h – 13h45.

En cas d'absence à la cantine pour cause de **maladie, camp, stage, sortie, congé, etc.** nous vous remercions de supprimer le repas commandé via l'application, au plus tard le matin même de l'absence **avant 08h15**.

Les repas comprennent un plat chaud et un dessert. **Le prix du repas est de CHF 10.-.**

Les repas non excusés vous seront facturés au prix coûtant payé par l'ASPIHL (à savoir CHF 14.-). Nous vous rappelons que les repas doivent être payés d'avance sur le compte de l'Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL) avec le numéro de référence du représentant légal principal et la QR facture. Ces indications se trouvent dans **MonPortail**, sous le menu **Paiements**.

Une carte de cantine sera distribuée lors de la première inscription afin de permettre à votre enfant d'être identifié par l'équipe de la cantine. Cette carte est offerte pour toute la durée de son cursus scolaire et est obligatoire pour accéder à la cantine. En cas de perte, un duplicata doit être demandé au bureau de l'ASPIHL pour la somme de **CHF 5.-**.

A noter : Il n'est pas possible de s'inscrire pour un repas après les sports facultatifs de midi, seul les pique-niques sont autorisés. Merci donc de vous inscrire en conséquence.

Durant la pause de midi, les élèves sont placés sous la responsabilité de l'ASPIHL et ceci **jusqu'au départ de la cantine**. Une fois leur repas terminé, les élèves ont la possibilité de faire leurs devoirs ou de s'occuper de manière autonome à des activités calmes, sur place. Les parents qui désireraient toutefois autoriser leur enfant à quitter la cantine plus rapidement sont priés de bien vouloir compléter le coupon prévu à cet effet que vous pouvez télécharger sur MonPortail et le transmettre à la personne chargée de la surveillance.

Aucun élève ne sera autorisé à quitter la cantine sans cette autorisation.

Dès son départ de la cantine, l'enfant ne sera plus sous la responsabilité de l'ASPIHL mais sous celle de ses parents, et ceci jusqu'à la reprise des cours de l'après-midi.

Nous signalons également que la fréquentation de votre enfant à la cantine scolaire pourrait être remise en question si des problèmes de comportement se posent durant ce temps d'accueil.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, chers parents, nos salutations distinguées.

Espace pique-nique de Villeneuve 2024-2025

Mesdames, Messieurs, chers parents,

Les élèves désirant pique-niquer à la salle paroissiale catholique peuvent le faire et des fours à micro-ondes sont à disposition.

L'espace pique-nique se trouve à la cantine scolaire située à la **salle paroissiale catholique, avenue de Byron 1, 1844 Villeneuve**. Cette offre est organisée les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 12h00 à 13h45.

Les inscriptions se font via le site MonPortail à l'adresse suivante : <https://aspihl.monportail.ch/>



Un forfait administratif annuel de CHF 25.- sera facturé.

Ce portail vous permettra d'inscrire vos enfants (7P à 11S) pour les jours souhaités (au plus tard le jour même avant 08h15).

Une inscription est demandée via MonPortail, ils sont donc soumis aux mêmes règles de discipline que ceux qui sont inscrits à la cantine.

Selon l'horaire scolaire de votre enfant, vous pouvez choisir la plage horaire souhaitée lors de l'inscription à savoir :

- 12h – 13h
- 12h – 13h45
- 13h – 13h45

En cas d'absence à l'espace pique-nique pour cause de **maladie, camp, stage, sortie, congé, etc.** nous vous remercions d'annuler l'inscription via l'application, au plus tard le matin même de l'absence **avant 08h15**.

Une carte de cantine sera distribuée lors de la première inscription afin de permettre à votre enfant d'être identifié par l'équipe de la cantine. Cette carte est offerte pour toute la durée de son cursus scolaire et est obligatoire pour accéder à la cantine. En cas de perte, un duplicata doit être demandé au bureau de l'ASPIHL pour la somme de **CHF 5.-**.

Durant la pause de midi, les élèves sont placés sous la responsabilité de l'ASPIHL et ceci **jusqu'au départ de l'espace pique-nique**. Une fois leur repas terminé, les élèves ont la possibilité de faire leurs devoirs ou de s'occuper de manière autonome à des activités calmes, sur place. Les parents qui désireraient toutefois autoriser leur enfant à quitter l'espace pique-nique plus rapidement sont priés de bien vouloir compléter le coupon prévu à cet effet que vous pouvez télécharger sur MonPortail et le transmettre à la personne chargée de la surveillance.

Aucun élève ne sera autorisé à quitter la cantine sans cette autorisation.

Dès son départ de l'espace pique-nique, l'enfant ne sera plus sous la responsabilité de l'ASPIHL mais sous celle de ses parents, et ceci jusqu'à la reprise des cours de l'après-midi.

Nous signalons également que la fréquentation de votre enfant à la cantine scolaire pourrait être remise en question si des problèmes de comportement se posent durant ce temps d'accueil.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, chers parents, nos salutations distinguées.

Aux parents des élèves
de 7P et 8P
de Roche

Cantine scolaire de Roche 2024-2025

Mesdames, Messieurs, chers parents,

Les élèves ont la possibilité de prendre le repas de midi à la cantine scolaire située à la **buvette de la Rotzérane, 1852 Roche**. Cette offre est organisée les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 12h00 à 13h30.

Les inscriptions se font via le site [MonPortail](https://aspihl.monportail.ch/) à l'adresse suivante : <https://aspihl.monportail.ch/>



Un forfait administratif annuel de CHF 25.- sera facturé.

Ce portail vous permettra d'inscrire vos enfants (7P et 8P) pour les jours souhaités (au plus tard le jour même avant 08h15).

Selon l'horaire scolaire de votre enfant, vous pouvez choisir la plage horaire souhaitée lors de l'inscription à savoir : 12h – 13h ou 12h – 13h30.

En cas d'absence à la cantine pour cause de **maladie, camp, stage, sortie, congé, etc.** nous vous remercions de supprimer le repas commandé via l'application, au plus tard le matin même de l'absence **avant 08h15**.

Les repas comprennent un plat chaud et un dessert. **Le prix du repas est de CHF 10.-.**

Les repas non excusés vous seront facturés au prix coûtant payé par l'ASPIHL (à savoir CHF 14.-). Nous vous rappelons que les repas doivent être payés d'avance sur le compte de l'Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL) avec le numéro de référence du représentant légal principal et la QR facture. Ces indications se trouvent dans **MonPortail**, sous le menu **Paiements**.

Une carte de cantine sera distribuée lors de la première inscription afin de permettre à votre enfant d'être identifié par l'équipe de la cantine. Cette carte est offerte pour toute la durée de son cursus scolaire et est obligatoire pour accéder à la cantine. En cas de perte, un duplicata doit être demandé au bureau de l'ASPIHL pour la somme de **CHF 5.-**.

A noter : Il n'est pas possible de s'inscrire pour un repas après les sports facultatifs de midi, seul les pique-niques sont autorisés. Merci donc de vous inscrire en conséquence.

Durant la pause de midi, les élèves sont placés sous la responsabilité de l'ASPIHL et ceci **jusqu'au départ de la cantine**. Une fois leur repas terminé, les élèves ont la possibilité de faire leurs devoirs ou de s'occuper de manière autonome à des activités calmes, sur place. Les parents qui désiraient toutefois autoriser leur enfant à quitter la cantine plus rapidement sont priés de bien vouloir compléter le coupon prévu à cet effet que vous pouvez télécharger sur MonPortail et le transmettre à la personne chargée de la surveillance.

Aucun élève ne sera autorisé à quitter la cantine sans cette autorisation.

Dès son départ de la cantine, l'enfant ne sera plus sous la responsabilité de l'ASPIHL mais sous celle de ses parents, et ceci jusqu'à la reprise des cours de l'après-midi.

Nous signalons également que la fréquentation de votre enfant à la cantine scolaire pourrait être remise en question si des problèmes de comportement se posent durant ce temps d'accueil.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, chers parents, nos salutations distinguées.

Espace pique-nique de Roche 2024-2025

Mesdames, Messieurs, chers parents,

Les élèves désirant pique-niquer à la buvette de la Rotzérane peuvent le faire et des fours à micro-ondes sont à disposition.

L'espace pique-nique se trouve à la cantine scolaire située à la buvette de la Rotzérane, 1852 Roche. Cette offre est organisée les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 12h00 à 13h30.

Les inscriptions se font via le site MonPortail à l'adresse suivante : <https://aspihl.monportail.ch/>



Un forfait administratif annuel de CHF 25.- sera facturé.

Ce portail vous permettra d'inscrire vos enfants (7P et 8P) pour les jours souhaités (au plus tard le jour même avant 08h15).

Une inscription est demandée via MonPortail, ils sont donc soumis aux mêmes règles de discipline que ceux qui sont inscrits à la cantine.

Selon l'horaire scolaire de votre enfant, vous pouvez choisir la plage horaire souhaitée lors de l'inscription à savoir :

- 12h – 13h
- 12h – 13h30
- 13h – 13h30

En cas d'absence à l'espace pique-nique pour cause de **maladie, camp, stage, sortie, congé, etc.** nous vous remercions d'annuler l'inscription via l'application, au plus tard le matin même de l'absence **avant 08h15**.

Une carte de cantine sera distribuée lors de la première inscription afin de permettre à votre enfant d'être identifié par l'équipe de la cantine. Cette carte est offerte pour toute la durée de son cursus scolaire et est obligatoire pour accéder à la cantine. En cas de perte, un duplicata doit être demandé au bureau de l'ASPIHL pour la somme de **CHF 5.-**.

Durant la pause de midi, les élèves sont placés sous la responsabilité de l'ASPIHL et ceci **jusqu'au départ de l'espace pique-nique**. Une fois leur repas terminé, les élèves ont la possibilité de faire leurs devoirs ou de s'occuper de manière autonome à des activités calmes, sur place. Les parents qui désireraient toutefois autoriser leur enfant à quitter l'espace pique-nique plus rapidement sont priés de bien vouloir compléter le coupon prévu à cet effet que vous pouvez télécharger sur MonPortail et le transmettre à la personne chargée de la surveillance.

Aucun élève ne sera autorisé à quitter la cantine sans cette autorisation.

Dès son départ de l'espace pique-nique, l'enfant ne sera plus sous la responsabilité de l'ASPIHL mais sous celle de ses parents, et ceci jusqu'à la reprise des cours de l'après-midi.

Nous signalons également que la fréquentation de votre enfant à la cantine scolaire pourrait être remise en question si des problèmes de comportement se posent durant ce temps d'accueil.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, chers parents, nos salutations distinguées.

Autorisation de départ anticipé

Coupon à transmettre à la personne responsable de la cantine scolaire

Nom et prénom de l'enfant : Classe :

J'autorise mon enfant à quitter la cantine dès qu'il le souhaite, dès son départ,
l'enfant sera sous la responsabilité de ses parents.

Date :

Signature d'un des parents/resp. légal :

DEVOIRS SURVEILLES

Aux parents des élèves
des classes de 3P à 6P de Villeneuve

Villeneuve, août 2024

Devoirs surveillés pour les élèves des classes de 3P à 6P de Villeneuve

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer qu'un service de devoirs surveillés sera mis en place au Collège du Lac pour les élèves de 3P à 6P.

Les devoirs constituent un rituel permettant à l'enfant de consolider des acquisitions effectuées en classe et mémoriser certaines notions. Ils sont préparés en classe afin que les élèves puissent les réaliser de manière autonome. **Il ne s'agit pas d'un cours d'appui.**

Pour cette année scolaire, nous prévoyons d'ouvrir un groupe permettant aux élèves d'effectuer leurs leçons **les lundis, mardis et jeudis de 15h35 à 16h35, au Collège du Lac.**

Si cette offre vous intéresse, que ce soit une ou plusieurs fois par semaine, nous vous prions d'inscrire votre enfant via **MonPortail (aspahl.monportail.ch) jusqu'au lundi 26 août 2024.** La contribution annuelle sera à payer via MonPortail avant début octobre :

- 1 séance par semaine : Fr. 180.- + 25.- de forfait administratif annuel
- 2 séances par semaine : Fr. 240.- + 25.- de forfait administratif annuel
- 3 séances par semaine : Fr. 290.- + 25.- de forfait administratif annuel

L'inscription est valable pour l'entier de l'année scolaire. Les devoirs surveillés démarrent la semaine du 2 septembre 2024.

Les parents qui désireraient autoriser leur enfant à quitter les devoirs surveillés dès qu'il a fini son travail sont priés de bien vouloir compléter le coupon ci-dessous et de le transmettre à la personne chargée de la surveillance. Dans un tel cas, dès son départ des devoirs surveillés, l'enfant ne sera plus sous la responsabilité de l'école, mais sous celle de ses parents.

Tout en restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

MARIE TEIXEIRA

Coupon à transmettre au/à la surveillant/e des devoirs surveillés

Nom et prénom de l'enfant : Classe :

- J'autorise mon enfant à quitter la classe dès que ses devoirs sont terminés.
 Je demande que mon enfant reste sous surveillance jusqu'à la fin de la séance.

Signature d'un des parents:

Aux parents des élèves
des classes de 7P à 8P de Villeneuve

Villeneuve, août 2024

Devoirs surveillés pour les élèves des classes de 7P à 8P de Villeneuve

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer qu'un service de devoirs surveillés sera mis en place au Collège du Lac pour les élèves de 7P à 8P.

Les devoirs constituent un rituel permettant à l'enfant de consolider des acquisitions effectuées en classe et mémoriser certaines notions. Ils sont préparés en classe afin que les élèves puissent les réaliser de manière autonome. **Il ne s'agit pas d'un cours d'appui.**

Pour cette année scolaire, nous prévoyons d'ouvrir un groupe permettant aux élèves d'effectuer leurs leçons **les lundis, mardis et jeudis de 16h35 à 17h35 au Collège du Lac.**

Si cette offre vous intéresse, que ce soit une ou plusieurs fois par semaine, nous vous prions d'inscrire votre enfant via **MonPortail (aspihl.monportail.ch) jusqu'au lundi 26 août 2024.** La contribution annuelle sera à payer via MonPortail avant début octobre :

- 1 séance par semaine : Fr. 180.- + 25.- de forfait administratif annuel
- 2 séances par semaine : Fr. 240.- + 25.- de forfait administratif annuel
- 3 séances par semaine : Fr. 290.- + 25.- de forfait administratif annuel

L'inscription est valable pour l'entier de l'année scolaire. Les devoirs surveillés démarrent la semaine du 2 septembre 2024.

Les parents qui désireraient autoriser leur enfant à quitter les devoirs surveillés dès qu'il a fini son travail sont priés de bien vouloir compléter le coupon ci-dessous et de le transmettre à la personne chargée de la surveillance. Dans un tel cas, dès son départ des devoirs surveillés, l'enfant ne sera plus sous la responsabilité de l'école, mais sous celle de ses parents.

Tout en restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

MARIE TEIXEIRA

Coupon à transmettre au/à la surveillant/e des devoirs surveillés

Nom et prénom de l'enfant : Classe :

- J'autorise mon enfant à quitter la classe dès que ses devoirs sont terminés.
 Je demande que mon enfant reste sous surveillance jusqu'à la fin de la séance.

Signature d'un des parents :

Villeneuve, août 2024

Devoirs surveillés pour les élèves des classes de 3P à 6P de Roche

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer qu'un service de devoirs surveillés sera mis en place au Collège des Prés-Clos pour les élèves de 3P à 6P.

Les devoirs constituent un rituel permettant à l'enfant de consolider des acquisitions effectuées en classe et mémoriser certaines notions. Ils sont préparés en classe afin que les élèves puissent les réaliser de manière autonome. **Il ne s'agit pas d'un cours d'appui.**

Pour cette année scolaire, nous prévoyons d'ouvrir un groupe permettant aux élèves d'effectuer leurs leçons **les lundis, mardis et jeudis de 15h20 à 16h20, au Collège des Prés-Clos.**

Si cette offre vous intéresse, que ce soit une ou plusieurs fois par semaine, nous vous prions d'inscrire votre enfant via **MonPortail (aspihl.monportail.ch) jusqu'au lundi 26 août 2024.** La contribution annuelle sera à payer via MonPortail avant début octobre :

- 1 séance par semaine : Fr. 180.- + 25.- de forfait administratif annuel
- 2 séances par semaine : Fr. 240.- + 25.- de forfait administratif annuel
- 3 séances par semaine : Fr. 290.- + 25.- de forfait administratif annuel

L'inscription est valable pour l'entier de l'année scolaire. Les devoirs surveillés démarrent la semaine du 2 septembre 2024.

Les parents qui désireraient autoriser leur enfant à quitter les devoirs surveillés dès qu'il a fini son travail sont priés de bien vouloir compléter le coupon ci-dessous et de le transmettre à la personne chargée de la surveillance. Dans un tel cas, dès son départ des devoirs surveillés, l'enfant ne sera plus sous la responsabilité de l'école, mais sous celle de ses parents.

Tout en restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

MARIE TEIXEIRA

Coupon à transmettre au/à la surveillant/e des devoirs surveillés

Nom et prénom de l'enfant : Classe :

- J'autorise mon enfant à quitter la classe dès que ses devoirs sont terminés.
 Je demande que mon enfant reste sous surveillance jusqu'à la fin de la séance.

Signature d'un des parents :

Aux parents des élèves
des classes de 7P à 8P de Roche

Villeneuve, août 2024

Devoirs surveillés pour les élèves des classes de 7P à 8P de Roche

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer qu'un service de devoirs surveillés sera mis en place au Collège des Prés-Clos pour les élèves de 7P à 8P.

Les devoirs constituent un rituel permettant à l'enfant de consolider des acquisitions effectuées en classe et mémoriser certaines notions. Ils sont préparés en classe afin que les élèves puissent les réaliser de manière autonome. **Il ne s'agit pas d'un cours d'appui.**

Pour cette année scolaire, nous prévoyons d'ouvrir un groupe permettant aux élèves d'effectuer leurs leçons **les lundis, mardis et jeudis de 16h20 à 17h20, au Collège des Prés-Clos.**

Si cette offre vous intéresse, que ce soit une ou plusieurs fois par semaine, nous vous prions d'inscrire votre enfant via **MonPortail (aspahl.monportail.ch) jusqu'au lundi 26 août 2024.** La contribution annuelle sera à payer via MonPortail avant début octobre :

- 1 séance par semaine : Fr. 180.- + 25.- de forfait administratif annuel
- 2 séances par semaine : Fr. 240.- + 25.- de forfait administratif annuel
- 3 séances par semaine : Fr. 290.- + 25.- de forfait administratif annuel

L'inscription est valable pour l'entier de l'année scolaire. Les devoirs surveillés démarrent la semaine du 2 septembre 2024.

Les parents qui désireraient autoriser leur enfant à quitter les devoirs surveillés dès qu'il a fini son travail sont priés de bien vouloir compléter le coupon ci-dessous et de le transmettre à la personne chargée de la surveillance. Dans un tel cas, dès son départ des devoirs surveillés, l'enfant ne sera plus sous la responsabilité de l'école, mais sous celle de ses parents.

Tout en restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

MARIE TEIXEIRA

Coupon à transmettre au/à la surveillant/e des devoirs surveillés

Nom et prénom de l'enfant : Classe :

- J'autorise mon enfant à quitter la classe dès que ses devoirs sont terminés.
- Je demande que mon enfant reste sous surveillance jusqu'à la fin de la séance.

Signature d'un des parents :

SPORT FACULTATIF



Sport scolaire facultatif 2024-2025

SPORTS

Agrès, Unihockey, Football, Basketball, Gymnastique rythmique, Escalade, Sports aquatiques, Arts Martiaux.

Des informations plus précises seront transmises ultérieurement.

INSCRIPTION ET PAIEMENT

Les inscriptions se font via MonPortail : <http://aspihl.monportail.ch>, avant le mercredi 4 septembre. En cas de problème ou de question, le secrétariat de l'ASPIHL (à côté du secrétariat de l'école) se tient à votre disposition.

Également par email : administration@aspihl.ch ou Tel : 021 960 13 37.

L'inscription aux cours est gratuite mais la participation de l'élève inscrit est obligatoire. Les cours d'escalade et de sports aquatiques comportent une finance d'inscription afin de payer les diverses infrastructures.

EN CAS D'ABSENCE

Veuillez prévenir le moniteur avant le début de la leçon, directement sur l'application MonPortail.

RÈGLEMENT

En s'inscrivant à un cours, l'élève s'engage à y participer pour toute sa durée.

Un élève ne peut abandonner un cours qu'en cas de force majeure. Si tel est le cas, l'élève en informera personnellement le responsable du cours en présentant une excuse écrite et signée par ses parents.

L'effectif minimal d'un cours est de 12. Si ce nombre n'est pas atteint lors des inscriptions, le cours est supprimé. Les élèves inscrits sont personnellement informés.

En cas de baisse de participation à un cours, celui-ci peut être annulé.





MesSports



Pour gérer en deux temps
trois mouvements les sports
facultatifs de vos enfants



Visualisation intuitive

- Avec **MesSports**, vous visualisez en un coup d'œil tous les sports facultatifs de vos enfants via un agenda ergonomique et intuitif.

Inscriptions aisées

- Avec **MesSports**, l'inscription de vos enfants est rapide et aisée, que vous choisissiez d'utiliser votre smartphone, une tablette ou un ordinateur.

Pas d'excuses pour les excuses

- Avec **MesSports**, vous annoncez les absences de vos enfants en un glissement de doigt sur votre smartphone.

Pour tout type de sport

- Avec **MesSports**, vous gérez tout type de sport : jeux de balle, vitesse, endurance, sports d'hiver, activités aquatiques ou équestres, danses, etc.



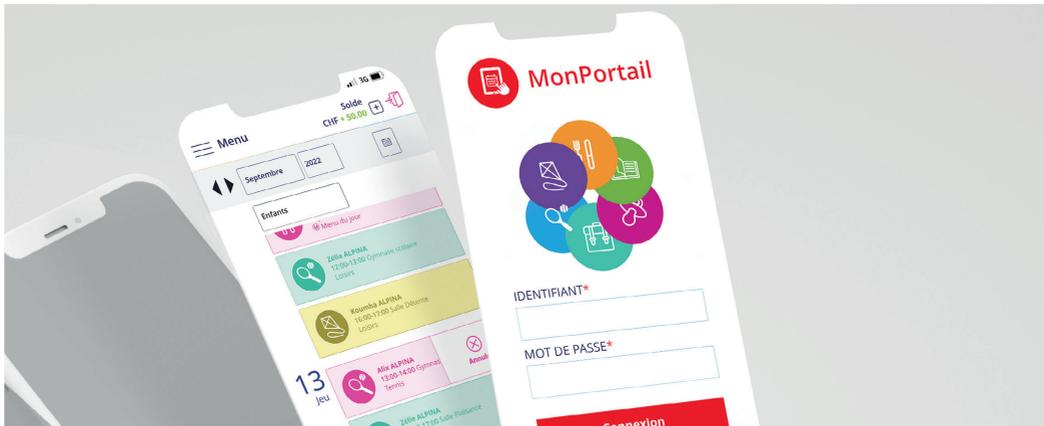
Mais aussi...

- Inscription en ligne sous forme d'un abonnement annuel.
- Envoi automatique de messages électroniques.
- Une solution ergonomique, conviviale et adaptable.
- Des données sécurisées selon les normes en vigueur.

Retrouvez **MesSports** sur



aspihl.monportail.ch



Comment faire ?

Voici les principales étapes à suivre pour vous inscrire et utiliser **MesSports**.

Pour en savoir +, consultez les vidéos disponibles sur la page de connexion.

► Vidéos MonPortail

1 Créer un compte d'accès

- Saisissez l'adresse de **MonPortail** dans un navigateur Web et créez votre accès en remplissant les informations vous concernant et celles concernant vos enfants.

*(si vous avez déjà un identifiant **MonPortail**, veuillez l'utiliser en réinitialisant votre mot de passe - bouton Mot de passe oublié - si nécessaire)*

Créer mon accès

4 Gérer l'agenda

- L'agenda est rempli selon les sports choisis. Vous pouvez excuser votre enfant en cas d'absence.



Alix ALPINA

12:00-13:00 /Centre sportif
Handball 7/8

2 Se connecter à MonPortail

- Une fois votre accès validé, connectez-vous avec l'identifiant et le mot de passe que vous avez choisis.

Connexion

5 Payer les prestations

- Les coordonnées pour alimenter votre compte **MonPortail** se trouvent dans la rubrique **Paielements**.

Paielements

3 Inscrire un enfant

- Cliquez sur le bandeau bleu afin de compléter l'inscription de votre enfant à **MesSports**.

Attention, si votre enfant souhaite participer à plusieurs cours, veuillez les sélectionner tout de suite car il vous sera impossible de recommencer l'inscription en ligne. En cas d'erreur, veuillez contacter l'ASPIHL (administration@aspihl.ch).

Cliquez ici pour inscrire vos enfants à **MesSports** ✕



aspihl.monportail.ch

TRANSPORTS SCOLAIRES

Horaires des courses de ligne de l'EPS de Villeneuve Haut-Lac 2024-2025

Les horaires peuvent être modifiés en décembre 2024

TPC et Car Postal (plage horaire scolaire)

L'horaire des VMCV entre Rennaz et Villeneuve n'est pas sur cette page (toutes les 10 minutes).

Villeneuve - Roche Ligne 111

Villeneuve Gare	07 15	07 43	08 15	08 43	11 43	12 15	12 43	13 26	13 43	15 15	15 43	16 15	16 43
Villeneuve Eau froide	07 17	07 45	08 17	08 45	11 45	12 17	12 45	13 28	13 45	15 17	15 45	16 17	16 45
Noville Les Saviez	07 18	07 45	08 18	08 45	11 45	12 18	12 45	13 28	13 45	15 18	15 45	16 18	16 45
Noville La Mounie	07 18	07 45	08 18	08 45	11 45	12 18	12 45	13 28	13 45	15 18	15 45	16 18	16 45
Noville Pré des Fourches	07 18	07 46	08 18	08 46	11 46	12 18	12 46	13 29	13 46	15 18	15 46	16 18	16 46
Rennaz Centre commercial	07 20	07 48	08 20	08 48	11 48	12 20	12 48	13 31	13 48	15 20	15 48	16 20	16 48
Rennaz Hôpital	07 21	07 49	08 21	08 49	11 49	12 21	12 49	13 32	13 49	15 21	15 49	16 21	16 49
*Rennaz Village	07 22	07 50	08 22	08 50	11 50	12 22	12 50	13 33	13 50	15 22	15 50	16 22	16 50
Roche Salines	07 27	07 55	08 27	08 55	11 55	12 27	12 55	13 38	13 55	15 27	15 55	16 27	16 55
Roche Prés-Clos	07 28	07 56	08 28	08 56	11 56	12 28	12 56	13 39	13 56	15 28	15 56	16 28	16 56

Roche - Villeneuve Ligne 111

Roche Pré-Clos	07 00	07 27	08 01	08 27	09 00	11 27	12 02	12 27	13 00	13 27	14 00	15 00	15 27	16 00	16 27
Roche Salines	07 01	07 28	08 02	08 28	09 01	11 28	12 03	12 28	13 01	13 28	14 01	15 01	15 28	16 01	16 28
*Rennaz Village	07 06	07 33	08 07	08 33	09 06	11 33	12 08	12 33	13 06	13 33	14 06	15 06	15 33	16 06	16 33
Rennaz Hôpital	07 07	07 34	08 08	08 34	09 07	11 34	12 09	12 34	13 07	13 34	14 07	15 07	15 34	16 07	16 34
Rennaz Centre commercial	07 08	07 35	08 09	08 35	09 08	11 35	12 10	12 35	13 08	13 35	14 08	15 08	15 35	16 08	16 35
Noville la Mounie	07 08	07 35	08 09	08 35	09 08	11 35	12 10	12 35	13 08	13 35	14 08	15 08	15 35	16 08	16 35
Noville Les Saviez	07 08	07 35	08 09	08 35	09 08	11 35	12 10	12 35	13 08	13 35	14 08	15 08	15 35	16 08	16 35
Noville Pré des Fourches	07 10	07 37	08 11	08 37	09 10	11 37	12 11	12 37	13 10	13 37	14 10	15 10	15 37	16 10	16 37
Villeneuve Eau froide	07 11	07 38	08 12	08 38	09 11	11 38	12 13	12 38	13 11	13 38	14 11	15 11	15 38	16 11	16 38
Villeneuve Gare	07 13	07 40	08 14	08 40	09 13	11 40	12 14	12 40	13 13	13 40	14 13	15 13	15 40	16 13	16 40

Villeneuve - Rennaz - Noville - Chessel Lignes 120 et 121

Villeneuve Gare	07 17	07 35	08 17	08 39	11 17	11 39	12 12	13 17	13 39	14 17		15 45	16 17	16 40
Villeneuve Eau froide	07 18	07 36	08 18	08 40	11 18	11 40	12 13	13 18	13 40	14 18		15 46	16 18	16 41
Noville Pré des Fourches	07 19	07 37	08 19	08 41	11 19	11 41	12 14	13 19	13 41	14 19		15 47	16 19	16 42
Rennaz Hôpital	07 21	07 39	08 21	08 43	11 21	11 43	12 16	13 21	13 43	14 21		15 49	16 21	16 44
*Rennaz Village	07 22	07 40	08 22	08 44	11 22	11 44	12 18	13 22	13 44	14 22	15 35	15 50	16 22	16 45
Noville Collège	07 28	07 45	08 28	08 49	11 28	11 49	12 23	13 28	13 49	14 28	15 41	15 56	16 28	16 50
Noville Chotron	07 30	07 47	08 30	08 51	11 30	11 51	12 25	13 30	13 51	14 30	15 43	15 58	16 30	16 52
Noville Crébelley	07 31	07 48	08 31	08 52	11 31	11 52	12 26	13 31	13 52	14 31	15 44	15 59	16 31	16 53
Chessel Grand-Bois	07 33	07 50	08 33	08 54	11 33	11 54	12 28	13 33	13 54	14 33	15 46	16 01	16 33	16 55
Chessel Village	07 34	07 51	08 34	08 55	11 34	11 55	12 29	13 34	13 55	14 34	15 47	16 02	16 34	16 56

Chessel - Rennaz - Noville - Villeneuve Lignes 120 et 121

Chessel Village	07 23	08 02	08 23	11 23			12 01	13 05	13 17	13 48	14 23	15 23	15 40	16 02	16 23
Chessel Grand-Bois	07 25	08 04	08 25	11 25			12 03	13 07	13 19	13 50	14 25	15 25	15 42	16 04	16 25
Noville Crébelley	07 27	08 06	08 27	11 27			12 05	13 09	13 21	13 52	14 27	15 27	15 44	16 06	16 27
Noville Chotron	07 28	08 07	08 28	11 28			12 06	13 10	13 22	13 53	14 28	15 28	15 45	16 07	16 28
Noville Collège	07 30	08 09	08 30	11 30	11 45	12 08	13 12	13 24	13 55	14 30	15 30	15 47	16 09	16 30	
*Rennaz Village	07 34	08 13	08 34	11 34	11 49	12 12	13 16	13 28	14 01	14 34	15 34	15 53	16 13	16 34	
Rennaz Hôpital	07 35	08 14	08 35	11 35	11 50	12 13	13 17	13 29	14 02	14 35	15 35	15 54	16 14	16 35	
Noville Pré des Fourches	07 37		08 37	11 37	11 52	12 15	13 19	13 31	14 04	14 37	15 37	15 56	16 16	16 37	
Villeneuve Eau froide	07 38		08 38	11 38		12 16	13 20	13 32	14 05	14 38	15 38	15 57	16 17	16 38	
Villeneuve Gare	07 42	08 18	08 42	11 42		12 19	13 23	13 36	14 08	14 42	15 42	16 00	16 20	16 42	

(Arrêts intermédiaires : heures exactes non déterminées)

*Changement de bus pour les élèves de Noville et Chessel scolarisés à Roche

COMMANDE SWISSPASS

Swisspass obligatoire pour tous les élèves dès 6 ans révolus

Données personnelles de l'élève

(à compléter en caractère d'imprimerie)

Garçon Fille

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

NP + localité _____

Date de naissance _____

Prénom et nom (parents) Monsieur Madame

N° de téléphone _____ / _____

Email _____

L'enfant a-t-il déjà un SwissPass ? oui non

Si oui, noter le n° de client (...-...-...-...) _____
Et pas besoin de photo



Formulaire dûment complété à retourner à :

CarPostal
Secteur Ouest
Av. de la Gare 6
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

.....Information pour CarPostal.....

Parcours
Zones : 77, 81, 82
ASPIHL
Valable dès réception

CONTROLE DENTAIRE

Aux parents des élèves de
l'Etablissement primaire et secondaire
de Villeneuve Haut-Lac

Villeneuve, août 2024

Dépistage bucco-dentaire selon le règlement du 5 novembre 2003 sur la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire (règlement sur la santé scolaire)

Madame, Monsieur,

Votre fils/fille va prochainement bénéficier d'un dépistage bucco-dentaire à l'école. En vertu des dispositions légales, l'examen dentaire des élèves est obligatoire, il permet de dépister les caries les plus évidentes et de déterminer si des soins, une consultation en orthodontie ou en hygiène et prophylaxie dentaire s'avèrent nécessaires.

Ce dépistage ne correspond pas à un examen complet de la denture, pour lequel il faudrait consacrer beaucoup plus de temps par élève et prendre des radiographies. C'est pourquoi, nous vous encourageons à faire un contrôle régulier chez votre médecin-dentiste.

Dispense du dépistage :

Selon l'article 15 du règlement susmentionné, les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant bénéficie du dépistage sont priés de faire remplir l'attestation, ci-dessous, par le médecin-dentiste traitant de l'enfant.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Secrétariat de l'ASPIHL

Remarque : chaque élève se présentant sans attestation d'un médecin-dentiste devra se soumettre au dépistage.

----- **Coupon réponse à retourner au/à la maître/sse de classe** -----

Attestation du médecin-dentiste :

NOM et prénom de l'enfant :

Je certifie que l'enfant susmentionné :

- est actuellement en cours de traitement
- a eu un contrôle dentaire dans les derniers 6 mois.

Timbre et signature du médecin-dentiste

Notre bureau se trouve juste à côté du secrétariat des écoles

Rue de la Tour Rouge 7, 1844 Villeneuve

021 960 13 37

administration@aspihl.ch

Notre site internet : <https://www.aspihl.ch>



Heures d'ouverture :

Lundi	08h00 – 12h15
Mardi	13h00 – 17h00
Mercredi	<i>Fermé</i>
Jeudi	13h00 – 17h00
Vendredi	08h00 – 12h15